



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 2, n° 2 | Mai 2011

Culture et développement durable: vers quel ordre social?

La culture, terreau de la nature

La création du Parc National des Calanques entre labellisation naturelle et marquage culturel

Culture, Breeding Ground for Nature. The Creation of the Parc National des Calanques Between Natural Labelling and Cultural Branding

Hélène Melin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8957>

DOI : 10.4000/developpementdurable.8957

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Hélène Melin, « La culture, terreau de la nature », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 2, n° 2 | Mai 2011, mis en ligne le 27 mai 2011, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8957> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.8957

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

La culture, terreau de la nature

La création du Parc National des Calanques entre labellisation naturelle et marquage culturel

Culture, Breeding Ground for Nature. The Creation of the Parc National des Calanques Between Natural Labelling and Cultural Branding

Hélène Melin

- 1 Comment concilier d'un côté la protection de l'environnement, le respect de la nature et la restauration de la biodiversité, et de l'autre la valorisation de la diversité culturelle, le respect des traditions et l'aménagement des espaces de vie ? Il s'agit ici de s'interroger sur la double exigence – portée par les instances internationales notamment – de protection de la nature comme condition indispensable à la survie de la planète et d'encouragement à l'expression de la diversité culturelle comme support de développement. La diversité culturelle est envisagée ici comme l'expression des croyances et des pratiques des différentes communautés locales ainsi que la valorisation des patrimoines et des traditions. Jusqu'à présent, les politiques de gestion de la nature et les politiques culturelles ont, la plupart du temps, été menées de façon complètement dissociée, comme s'il y avait l'Homme d'un côté et la Nature de l'autre (Poirier, 1990). Pourtant, dès 1972 la Conférence générale de l'UNESCO adopte une Convention concernant la protection du patrimoine mondial, naturel et culturel et insiste alors sur la nécessité de préserver l'équilibre entre biens culturels et biens naturels. Mais la dichotomie des mondes, malgré ses limites, reste prégnante. En 2002, le Sommet de Johannesburg réaffirme le « besoin de réduire la fracture conceptuelle entre culture et nature » (Roué, 2008 : 11). Promouvoir un développement durable ne peut se faire en dissociant des préoccupations biologiques et des problématiques sociales, c'est à l'intersection des pratiques culturelles de la nature et d'une attention portée aux milieux naturels en eux-mêmes et pour eux-mêmes que l'on pourra trouver une nouvelle voie (Morin, 2011).
- 2 Le cas de la constitution – en cours – du Parc National des Calanques dans le sud de la France, sur un territoire allant de Marseille à La Ciotat, est un exemple particulièrement éclairant qui sera la base de réflexion de cet article¹. Les calanques forment un espace

naturel « remarquable »² qui se situe aux portes d'une agglomération de plus d'un million d'habitants. La création du parc vise à protéger un territoire de nature exceptionnelle... à l'identité culturelle forte. Le label « Parc National » souhaite assurer la protection de territoires fragiles et menacés par les activités humaines. Pour cela, le procédé consiste à « enclôtre » (Descola, 2002) une zone de nature définie, à la mettre à part pour la soustraire à l'action, jugée destructrice, de l'Homme. Cependant, les calanques se situent à proximité immédiate d'une présence anthropique très dense, elles font partie de l'aire péri-urbaine et sont totalement intégrées à la culture locale. Il s'agit d'un paysage façonné depuis plusieurs millénaires. C'est aussi un espace approprié culturellement, support de pratiques traditionnelles, lieu de vie, de loisirs et de sociabilité. Ce sont même des pratiques humaines qui sont à l'origine de la préservation de la nature, notamment à travers les actions des randonneurs.

- 3 On a donc affaire à un lieu qui, en aucun cas, ne peut se définir uniquement comme un espace naturel. Il fait l'objet d'une identification collective, est un espace d'expression sociale et culturelle et un lieu de mobilisations. C'est aussi un espace fragilisé par la multiplication des effets impactant des activités humaines, professionnelles et de loisirs, au cours des 19^e et 20^e siècles. Toute la difficulté est alors de réussir à concilier les mesures de préservation du milieu biologique – avec les restrictions d'usages et d'accès que cela implique – et le maintien de pratiques sociales et culturelles constitutives de la vie locale. Cette situation met bien en évidence que la frontière entre nature et culture est largement artificielle et qu'une politique de développement durable et d'aménagement ne peut faire l'économie d'une prise en compte des éléments culturels, sous peine de déconnecter le projet environnemental des réalités du territoire. Le risque serait alors de créer des tensions, de générer des conflits, voire de nouvelles inégalités, avec pour conséquence l'inefficacité à moyen terme des politiques engagées.
- 4 Le cas des calanques montre un brouillage de la frontière nature/culture et illustre de quelle façon les patrimoines naturels et culturels se combinent dans une perspective de gestion durable du territoire. Les usages sont multiples et sont à percevoir comme autant de marqueurs culturels de la nature. Souvent invisibilisée dans les discours naturalistes, l'identité culturelle de ce territoire est pourtant indispensable à saisir dans une perspective de développement durable et de restauration de la biodiversité. Plusieurs exemples d'occupation humaine illustreront cette réalité.
- 5 Une réflexion s'en suivra sur les logiques qui guident la protection de la nature et les perspectives d'évolution des liens entre diversité biologique et diversité culturelle. Il y a deux logiques qui se croisent, souvent sans se rencontrer, alors que c'est leur complémentarité qui pourrait être à la base d'un renouveau des politiques environnementales à l'échelle des territoires. Il s'agit d'abord d'une logique écologique, traditionnelle dans la perception occidentale de la nature et d'une logique sociale ensuite, qui montre le rôle primordial des acteurs locaux dans la protection, l'entretien et l'aménagement des espaces naturels.
- 6 Dans un contexte international et national qui invite à reconsidérer la place de la culture dans les politiques de développement durable³, et à la lumière du cas particulier des calanques de Marseille, le dernier temps de cette réflexion amènera à formuler l'idée d'un nouvel « indicateur » de développement durable. À côté de l'empreinte écologique qui mesure la pression environnementale des activités humaines et qui traduit une certaine représentation des relations Homme/Nature, il conviendrait en effet de formuler la

notion d'*empreinte culturelle des territoires*, afin de mettre en lumière l'interrelation des pratiques et croyances avec l'environnement des populations.

1. Une occupation de la nature qui légitime l'être humain ?

- 7 Les « calanques de Marseille », comme il est de coutume d'appeler ce territoire de 20 kilomètres de long sur 4 kilomètres de large et qui s'étend de Marseille à Cassis, sont composées de falaises et de failles calcaires qui donnent un paysage littoral découpé en vallons escarpés, étroits et profonds, prolongés par un massif culminant à 565 mètres (Mont Pujet). Plusieurs îles complètent l'ensemble. Une réflexion en vue d'un classement en Parc National est engagée depuis 1999 avec la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP⁴), et devrait aboutir en 2011. Depuis 1975 pour la partie terrestre et 1976 pour la partie marine, le territoire est site classé au titre de la loi de 1930⁵, il est classé en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) depuis 1982 et il fait également partie du réseau Natura 2000 (réseau de sites écologiques constitué au niveau européen pour préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel. Voir le site portail français : <http://www.natura2000.fr/>) depuis 1996. Premier parc français métropolitain qui sera issu de la loi du 14 avril 2006 sur la gestion des parcs nationaux⁶, il se singularise par une double interface, terrestre et maritime, et une localisation péri-urbaine.

1.1. Usages de la nature et construction de sens

- 8 La présence humaine dans les calanques remonte au paléolithique et s'est poursuivie jusqu'à nos jours en imprimant dans la nature des marqueurs culturels qui ont eu une influence décisive sur l'évolution de la biodiversité et le modelage de l'écosystème tel qu'on le connaît actuellement. Les « raconter » ici permet de montrer la pertinence de l'intégration d'un indicateur culturel dans la gestion durable des espaces de nature.
- 9 L'empreinte préhistorique la plus emblématique est la grotte Cosquer, grotte sous-marine unique dans la partie sud-est du territoire national⁷. C'est l'empreinte humaine perçue comme la plus noble des calanques, celle à partir de laquelle un lien peut se tisser entre l'Homme et la Nature. De nombreux autres sites, bien que moins médiatisés, témoignent d'une présence humaine relativement forte et continue sur le territoire. L'occupation antique et gallo-romaine est également avérée. Cet aspect de la présence humaine est connu de tous et jouit sinon d'un certain prestige, en tout cas d'une légitimité tacite. Ces traces se sont aujourd'hui « fondues » dans la nature et n'apparaissent finalement plus comme des éléments extérieurs ou perturbateurs du milieu, bien qu'ils marquent le début du façonnement de la nature et de sa « mise en culture ». À partir du Moyen Âge, les échanges commerciaux par la mer font des calanques un lieu stratégique. Avec le développement des activités économiques, les paysages vont connaître une série de bouleversements importants. L'intensification de l'exploitation des ressources naturelles modifie en profondeur le territoire.
- 10 Un tournant s'opère à partir du 19^e siècle, avec le développement de l'exploitation agricole et industrielle, couplée à l'extension de l'activité de pêche (Thomas, 1996). L'activité agricole a laissé des traces encore visibles aujourd'hui dans les calanques. Les

cultures de l'olivier, du figuier ou de l'amandier, par exemple, se retrouvent comme espèces à part entière, à côté des asperges sauvages tant prisées par les Marseillais. Des bergeries, les Jas, dont on retrouve encore des vestiges (Au-dessus de la fontaine de Voire par exemple), témoignent d'une activité pastorale. Les restanques⁸ et les bancaous⁹, pour les cultures en terrasse, sont aujourd'hui des points de repère bien connus des promeneurs.

- 11 Les industries ont également été fortement présentes dans les calanques, même si aujourd'hui toute activité a cessé¹⁰. L'exploitation a débuté de façon artisanale pour se systématiser et se spécialiser ensuite. La fabrication de la chaux a nécessité la création de nombreux fours, encore présents aujourd'hui, souvent reconquis par la végétation. Les charbonnières sont aussi un élément marquant, notamment parce qu'elles ont largement contribué à la déforestation. Des carrières de pierre et de sable ont transformé les paysages. Longtemps perçues comme des nuisances, certaines ont suscité une forte contestation ; c'est le cas de la carrière Solvay à Port Miou. Aujourd'hui l'exploitation a cessé et plusieurs d'entre elles sont devenues des lieux de pratiques de l'escalade¹¹ ou des espaces protégés pour leur écosystème exceptionnel¹². À partir de 1810, les industries se développent et s'installent en périphérie de Marseille. Elles s'implantent notamment dans les calanques où elles disposent de l'espace suffisant, des ressources naturelles et de terrains « vierges » sur lesquels les installations polluantes vont pouvoir s'étendre sans contrainte. Ce sont des activités chimiques et métallurgiques qui prennent possession du territoire. Il s'agit tout d'abord de fabriques de soude. Puis des industries de transformation du plomb, de production de soufre ou d'acide tartrique marquent vraiment le caractère industriel des calanques. L'usine de plomb de l'Escalette est aujourd'hui l'un des marqueurs forts de cette période. Un procédé innovant et unique de traitement des pollutions est mis en place avec les installations industrielles. Il s'agit des cheminées rampantes, condensateurs des vapeurs acides, elles longent la colline pour remonter vers les sommets et évacuer en bout de piste, par une cheminée verticale, les vapeurs toxiques. Il en reste aujourd'hui plusieurs vestiges, dont certains très bien conservés bien que ne faisant l'objet d'aucune protection ou entretien particuliers¹³.
- 12 La pêche, quant à elle, est un des éléments identitaires de premier plan du territoire. Elle a occupé une place importante dans les calanques, par sa présence physique, mais surtout par son empreinte sociale et culturelle. Elle s'implante dès le 17^e siècle avec une technique de capture du thon, la « madrague » (filet de pêche pour la pêche côtière). Le nom restera ensuite pour qualifier plusieurs quartiers. La pêche ce n'est pas seulement une activité économique, ce sont des métiers qui ont fait l'admiration, c'est un art de vivre, au Port des Goudes ou au Port de Sormiou, ce sont les premiers cabanons. Si aujourd'hui la pêche professionnelle s'est considérablement réduite dans les calanques, elle est encore néanmoins présente et joue un rôle symbolique important dans la qualification des espaces.
- 13 Les calanques sont, enfin, marquées par le passé militaire. Plusieurs batteries du 19^e siècle (dont celle du Mont Rose, la plus emblématique) parsèment les abords côtiers des calanques. Des édifices de type blockhaus, construits par l'occupant allemand durant la seconde guerre mondiale, sont encore visibles. Certains terrains au cœur des calanques sont aujourd'hui propriété de l'armée (domaine de Carpiagne).
- 14 Tous ces éléments forment un patrimoine culturel qui confère un sens particulier aux calanques en les inscrivant comme lieu support des activités et des traditions locales.

- 15 À côté de ces usages professionnels, à partir du 19^e siècle et surtout au 20^e siècle, la fréquentation des calanques se diversifie et prend un nouveau sens. Leur signification comme espace à exploiter, lieu de travail et refuge pour pêcheurs¹⁴ s'estompe. Les calanques sont désormais envisagées comme un espace de loisirs et de repos. Les cabanons, récupérés ou nouvellement installés en série sous statut locatif (Gontier, 1991), deviennent l'emblème d'un certain art de vivre. Une sociabilité typiquement marseillaise se crée et fait des calanques la résidence secondaire des citadins marseillais. À partir de ce moment-là, l'identité agricole et industrielle disparaît de la conscience collective pour ne plus entendre louer que la proximité avec la nature – incarnée par le pêcheur – et la volonté de sauvegarder le caractère « sauvage » de cet environnement. La diversification des usages passe également par des pratiques sportives et de loisirs historiques – randonnée et escalade au premier plan – qui, nous le verrons plus loin, participeront à l'édification des calanques comme écosystème remarquable à préserver (Masséna-Gourc, 1994). D'autres pratiques traditionnelles comme la chasse, ou des usages plus récents – plongée, vélo tout-terrain (VTT) – viennent renforcer la présence humaine dans les calanques et leur donner un sens culturel. La diversité des pratiques sociales de cette nature, l'ancrage local fort, l'affectivité qui lie la population au milieu naturel peuvent s'envisager comme le point de départ d'une politique de protection de l'environnement renouvelée qui, à côté des grandes préconisations nationales et internationales, s'appuierait sur une expertise locale, sociale, garante d'un engagement durable.

1.2. Au-delà du dualisme de la nature et de la culture

- 16 L'évocation, rapide, de l'histoire des calanques et la présentation des différentes facettes culturelles de cet espace de nature, montrent l'interrelation constante, sur le temps long, entre l'espace naturel et la population qui vit à ses côtés. Si, à première vue, cela semble une lapalissade, la conception occidentale qui sépare le monde en deux sphères, la plupart du temps, opposées (Descola, 2005) nous prouve le contraire. L'évidence d'une relation « harmonieuse » entre l'homme et son milieu est loin d'être acquise. Et pour cause. L'être humain s'est longtemps présenté en conquérant de la nature, pour devenir peu à peu un gestionnaire, exploitant les ressources naturelles disponibles sur un territoire donné. La philosophie occidentale de protection de la nature semble s'inscrire d'ailleurs encore majoritairement dans ce type d'éthique anthropocentrée (Depraz, 2008). Dans les calanques, l'intensification des pratiques de loisirs et le développement de l'urbanisme sont sources de perturbations pour des milieux déjà fragilisés et il n'est pas question ici de nier l'impact négatif de la présence anthropique sur les écosystèmes. Mais il semble important de tenter de dépasser une dualité trop réductrice qui empêche de voir la complexité des liens. Comment envisager la protection d'un espace et son devenir, sans vraiment tenter de comprendre sa « nature » véritable, totale ? Bien évidemment, la multiplicité des patrimoines des calanques est connue et énoncée dans les discours officiels, mais cet affichage ne peut suffire pour réellement appréhender l'importance des pratiques culturelles et sociales sur le modelage de l'espace – modelage à la fois physique et symbolique. Le marquage culturel est fort et diversifié. Les différents usages, qu'ils soient respectueux de la biodiversité ou aient conduit à son appauvrissement, sont constitutifs du territoire. C'est aussi à partir de cette nature, de sa topographie et de ses caractéristiques écosystémiques que se sont construits les usages et sur lesquels se sont fondées des appartenances culturelles.

- 17 La nature est dynamique et adaptative, en constante évolution (Callicott, 2010). Il en est de même pour la culture. Nous envisageons la culture, dans ce cadre, à la suite de M. Douglas, comme la façon de percevoir le monde et d'engager des rapports avec lui. C'est « *la collection publiquement partagée de principes et de valeurs utilisés à chaque moment pour justifier les conduites* » (Calvez, 2006 : 2). La culture et les cultures dans les calanques sont alors les relations avec l'environnement naturel, les pratiques développées dans la nature, les traditions liées au milieu ainsi que les connaissances empiriques des populations locales. C'est toute la cosmologie qui engage le rapport de l'homme à son environnement et qui se traduit aussi bien concrètement par le type de traitement qu'il lui réserve, qu'idéalement par les valeurs et les symboles mobilisés. En ce sens la culture est constitutive de la nature autant qu'elle en est issue. Le milieu s'est forgé en réaction à la présence humaine et en l'accompagnant. À l'inverse, les cultures locales et leurs manifestations – patrimoine, pratiques de loisirs... – trouvent leur raison d'être par leur inscription dans cette nature. Les préserver l'une et l'autre nécessite d'accepter cette évolution dynamique et de tenter de l'inscrire dans un cercle vertueux.
- 18 Le lieu « calanques » ne peut pas réellement se comprendre en dehors de son sens social, sauf à adopter une vision naturaliste radicale. Pour la population locale, les calanques sont considérées comme faisant partie de Marseille, d'ailleurs plusieurs quartiers de la ville en font partie¹⁵ et plusieurs calanques sont aujourd'hui habitées à l'année¹⁶. La fréquentation est à 70 % locale (Massena-Gourc, 1991) et l'on vient y chercher la nature certes, mais une nature « marseillaise », emprunte de la culture méditerranéenne et des pratiques de sociabilité. Les calanques sont alors le reflet du mode de vie marseillais et les descriptions qui en sont faites, sous la plume de Frédéric Mistral, d'Elzéard Rougier ou encore les chants de Vincent Scotto, marquent l'imprégnation culturelle totale des lieux et réciproquement la place importante de l'espace naturel dans la communauté. Le rapport est évolutif et le caractère du territoire se construit et se déconstruit dans la complémentarité, l'affrontement, l'opposition, l'enrichissement et la destruction. Il ne s'agit pas d'encenser les cultures locales de façon naïve (Leopold, 2000) mais de comprendre les interrelations durables et les valoriser. Cela ne passe pas forcément par une patrimonialisation qui risque de figer les éléments. Il s'agit plutôt de faire une place réelle aux acteurs locaux dans les processus de concertation et de cogestion.

2. Au croisement des logiques de protection de la nature

- 19 Longtemps conçues sur le mode de l'exclusion (UICN, 1994), les pratiques de préservation, dessinées le plus souvent au niveau national et international, ne prennent que peu en compte le vécu culturel des territoires. Les usagers des espaces naturels sont appréhendés en termes de pression anthropique, d'usages impactant sur les milieux, d'éléments perturbateurs des écosystèmes. La présence humaine apparaît essentiellement nuisible et l'objectif est de limiter au maximum les interactions homme/nature. Cette conception des choses – qui aboutit à une sanctuarisation de la nature, crée de l'exclusion et renforce les crispations identitaires (Kalaora, 2007) – est aujourd'hui en questionnement (Rodary, Castellanet et Rossi, 2003). Les réflexions sur le développement durable ou soutenable des territoires insistent sur l'importance de la dimension locale. Il est question de relocalisation des politiques globales et de participation accrue des décideurs locaux (Cormier-Salem *et alii*, 2002).

- 20 Le cas de la protection des calanques montre l'importance de croiser la logique naturaliste – qui dispose de la connaissance scientifique des milieux et des outils institutionnels tel que le label Parc National – et la logique sociale qui montre le rôle primordial des acteurs locaux (et plus généralement des acteurs pratiquant effectivement le territoire) dans la conservation, l'entretien et l'aménagement des espaces naturels.

2.1. Protéger la Nature en mettant l'Homme à distance ? La ligne directrice des parcs et réserves

- 21 Hérités du 19^e siècle, les instruments de protection de la nature, tels que les parcs nationaux ou les réserves intégrales se basent sur le principe d'une présence humaine nécessairement néfaste pour l'environnement (Acot, 1994). Si jusqu'à la fin du 19^e siècle la perspective demeure optimiste (l'Homme est maître de son environnement et peut donc maîtriser les conséquences de ses actions), il s'opère un retournement au 20^e siècle avec l'émergence et l'imposition d'un paradigme radical (Depraz, 2008). La nature est foncièrement menacée par la présence humaine et la seule façon de l'en protéger est d'en exclure tout usage social. La « mise en parc » équivaut alors à une sanctuarisation du milieu (Héritier et Laslaz, 2008). Une conception naturaliste dure guide les politiques de protection et de conservation, décidées et mises en pratique par une élite scientifique. Dans le même temps, la globalisation des questions environnementales avec la prise de conscience des problèmes causés à la nature érige la science au premier plan (Charles et Kalaora, 2007). C'est à une construction d'un savoir expert que l'on assiste et les savoirs populaires n'y ont pas leur place. Dans ce contexte, les populations locales sont perçues comme prédatrices et non dignes, et la labellisation des territoires s'accompagne d'une interdiction stricte et totale de toute intervention humaine (hormis scientifique) et de tout prélèvement. Cette logique entérine et conforte un dualisme nature/culture largement artificiel (Descola, 2000, 2005). Elle risque, de plus, de renforcer les clivages entre les acteurs porteurs du discours institutionnel et agents de leur application et les acteurs locaux cantonnés à un rôle d'observateur. Les conflits ne sont d'ailleurs pas rares, particulièrement quand des usages traditionnels, fortement ancrés, sont soumis à de nouvelles restrictions.
- 22 Depuis la fin des années 1980, face à la nécessité d'intégrer la dimension sociale des territoires, une inflexion du point de vue biocentré radical se développe (Depraz, 2008). Une volonté d'intégrer dans les politiques les populations directement touchées par la conservation est affichée (Rodary, 2003). La réforme du mode de gouvernance des Parcs Nationaux en France répond à cet impératif d'inclure dans les processus de décision et de gestion ceux qui vivent le territoire au quotidien. Pour L. Laslaz il s'agit d'un préalable à « l'acceptation sociale » des parcs (Laslaz, 2008 : 243) qui jusque-là était problématique du fait même du sentiment de dépossession vécu par les acteurs. L'absence de prise en compte des usages traditionnels pose d'autant plus question que la protection de la nature s'inscrit dans une perspective de développement local durable et qu'il a été démontré que pour être efficace ce dernier devait s'appuyer sur les ressources sociale, culturelle et politique locales.
- 23 L'étude du processus de création du Parc National des Calanques met particulièrement en exergue ces difficultés. Territoire de culture forte, espace naturel approprié et intégré à l'identité locale, le classement est autant attendu – les premiers à l'avoir réclamé sont les usagers des calanques – que redouté, au motif de la remise en cause de la légitimité des

pratiques. La réforme des parcs permet une meilleure prise en compte de la dimension locale. Pour les calanques, elle était souhaitée à la fois par les acteurs politiques qui ont agi en ce sens afin de garder la maîtrise des territoires et des aménagements futurs ; et par les acteurs associatifs pour disposer d'une garantie solide de préservation, notamment contre les projets immobiliers. Les motivations des uns et des autres ne se rencontrent d'ailleurs pas forcément, au contraire. Il est intéressant de voir de quelle façon un même outil est approprié et interprété en fonction de représentations particulières de la nature et de son rôle dans la vie du territoire. Le GIP a mis en place un large processus de concertation pour répondre au cahier des charges de la nouvelle loi. Son fonctionnement traduit la volonté institutionnelle d'afficher les pratiques culturelles comme un des éléments constitutifs de l'identité du parc. Cependant, la prégnance de la vision naturaliste reste forte et la conciliation dans un même espace du patrimoine naturel et du patrimoine culturel ne va pas de soi. Il subsiste un décalage fort entre théorie et pratique, entre préconisations de bonnes conduites et intégration réelle des usages socio-culturels. Les usagers traditionnels, randonneurs, plaisanciers, cabanonniers ou chasseurs – bien que défendant des intérêts différents, voire divergents – ont le sentiment commun d'une remise en cause du bienfondé de leur présence. Ils se positionnent comme des gestionnaires de fait, historiquement présents sur le terrain, co-protecteurs de la nature qu'ils soignent et entretiennent « comme le faisaient leurs parents » ou leurs prédécesseurs, compagnons de randonnée par exemple. Face aux instigateurs officiels du parc qui tentent de réguler leur champ d'action, ils ont le sentiment d'une trahison et d'une confiscation de « leurs » calanques pour lesquelles ils ont tant donné, car « les calanques, ça se mérite »¹⁷. État de fait qui suscite d'autant plus de réactions qu'ils ont l'impression que les « vraies menaces », incarnées par les nouveaux usages en développement – jet ski, moto cross, circulation massive de bateaux à moteurs ou encore balades en hélicoptère – ne font l'objet d'aucune réprimande. C'est ici la crainte que s'impose une vision économique de la protection de ressources naturelles – « ressourciste » (Rodary et Castellanet, 2003 : 9) et à visée d'exploitation touristique – au détriment de la vision humaniste qui est défendue.

2.2. L'expertise sociale garante de la nature ? Brève histoire d'un engagement local

- 24 Si l'occupation humaine des calanques de Marseille semble faire partie de l'identité constitutive de l'espace naturel, il n'en est pas moins vrai que la biodiversité a été plusieurs fois menacée et reste fragile. La nécessité de protection de cet espace fait l'unanimité. En revanche les modalités de son application peuvent donner lieu à des affrontements, d'une part entre acteurs institutionnels ou politiques et usagers, et d'autre part entre usagers eux-mêmes, ayant des rapports différents à la nature et donc engageant des luttes d'usages particulières, parfois contradictoires (Voir à ce sujet les travaux de Geneviève Massena-Gourc (1991)). Le point commun les réunissant réside dans le désir vif de préserver le massif tout en continuant à y inscrire des pratiques de loisirs « autochtones » perçues comme légitimes et non invasives.
- 25 Construire un parc qui distingue un espace ayant une valeur naturelle et culturelle exceptionnelle suppose donc de pouvoir retracer son histoire et connaître la diversité des relations sociales à la nature qui y sont engagées. Comprendre les écosystèmes et leur dynamique, dans le cadre de territoires à forte dimension anthropique comme les

calanques, c'est accorder une place aux logiques sociales dans les actions de protection menées. Il semble primordial d'avoir une connaissance fine des pratiques qui s'y déroulent, des représentations véhiculées et de la symbolique. Est-ce une bravade que d'affirmer que le « sentier du Président »¹⁸ est une composante de cet espace naturel au même titre que le lézard ocellé¹⁹ ? Certes non pour qui connaît et pratique dans les calanques, même si cela vient évidemment bouleverser la répartition (et la hiérarchie) traditionnelle des sciences et des savoirs et s'apparente à une remise en cause de la dichotomie nature/culture.

- 26 Les activités humaines dans les calanques constituent un patrimoine à part entière, matériel et immatériel, formant avec le massif un bien à la fois naturel et culturel. Les pratiques ne sont pas nécessairement prédatrices, destructrices ou incompatibles avec la préservation de la nature. L'une d'entre elles montre au contraire un usage « exemplaire » du territoire qui pourrait augurer un rapport renouvelé à l'environnement, dans lequel les logiques naturalistes et les logiques sociales seraient complémentaires et non opposées. Cet usage est celui fait par les randonneurs depuis la fin du 19^e siècle. Engagés de façon pionnière dans la protection et l'entretien du massif, ils ont sans conteste contribué à modeler l'espace sans pour autant le détruire, bien au contraire. La procédure actuelle de classement du site trouve, en effet, son origine dans l'action des Excursionnistes Marseillais et de la section de Provence du Club Alpin Français (CAF).
- 27 Créée en 1875, la section Provence du CAF est suivie par la Société des Excursionnistes Marseillais en 1897 (Poilroux-Deleuze, 2010). Dès le départ, l'un des objectifs affichés est de contribuer à la protection de l'espace naturel, tout en y facilitant l'accès et en développant la connaissance, par la pratique sportive. En 1898, le mouvement des « buveurs d'air »²⁰ est lancé afin de protéger les calanques contre « les convoitises de toute sorte »²¹. Jusqu'au classement du site en 1975, les randonneurs vont se mobiliser et empêcher plusieurs projets, immobiliers et d'infrastructures routières²², de se réaliser. Leur manifestation la plus emblématique reste celle de 1910 contre l'extension de la carrière Solvay à Port Miou²³. Ils participent ensuite à tous les mouvements de lutte pour l'environnement et sont présents dans toutes les structures associatives de défense des calanques²⁴. Ils marquent également les calanques de leur empreinte à travers les sentiers qu'ils tracent et entretiennent, pour lesquels ils établissent des relevés topographiques reconnus aujourd'hui pour leur qualité. Ces sentiers reprennent d'ailleurs pour une part les chemins empruntés dans le passé par les charbonniers, les pêcheurs ou les ouvriers. Des circuits de randonnée sont organisés autour de différentes thématiques visant à faire connaître l'histoire, tant naturelle que culturelle, des sites. Ce type d'action tend à refaire du lien entre nature et culture, il montre une nature appropriée, « culturalisée », qui se reconnaît tant par ses symboles naturels que par ses apports sociaux.
- 28 Les « cafistes » et les « excurs » sont co-animateurs d'une commission pour le balisage et l'entretien des sentiers, en accord avec les gestionnaires locaux des sites²⁵. Ils se sont ainsi peu à peu construits une expertise issue du terrain et ont acquis une légitimité de présence et d'action dans l'espace naturel. Ils ont développé un savoir naturaliste solide. Leur vision de la biodiversité ne recouvre cependant que partiellement celle des experts scientifiques. En effet, il peut être question d'une expertise sociale *versus* une expertise écologique. Les randonneurs connaissent bien les variétés et espèces de plantes et animaux des calanques, ils savent généralement faire la distinction entre espèces endémiques et espèces rapportées mais ne partagent pas l'avis officiel vis-à-vis de la

politique de restauration des milieux à adopter. L'un des exemples souvent repris est celui d'une plante rampante exotique, la *carpobrotus*, appelée couramment « griffe de sorcière »²⁶. Il s'agit d'une plante envahissante qui s'étale en tapis et produit des fleurs violettes. Les cabanonnières en ont souvent orné leurs jardins et elle s'est développée en différents endroits le long du littoral. En tant qu'espèce « prédatrice » (Telle que définie par les écologues) et exogène elle devrait être éradiquée dans le cadre du parc et cette mesure est prévue par les agents du GIP. Mais les acteurs sociaux posent souvent un autre regard sur elle. Elle fait partie des pratiques locales, du paysage familier et n'apparaît pas comme une menace immédiate pour le milieu, à condition de savoir gérer son implantation. C. et R. Larrère qui ont travaillé sur cette même plante sur l'île de Porquerolles font remarquer qu'il s'agit « d'un bon fixateur du substrat contre l'érosion éolienne ou pluviale » (Larrère, 2009 : 163). Un conflit d'interprétation de ce que doit être la nature et du degré d'interventionnisme de l'homme apparaît alors. Entre la volonté de restaurer un milieu « originel » et celle de promouvoir l'expression des traditions, deux modes d'occupation et de gestion de la nature se dessinent et ne se rencontrent finalement pas. Le bon sens voudrait que tout en contrôlant les effets réels de ces espèces « invasives » et en ayant connaissance de leur intégration « culturelle » on adopte une « démarche prudente et pragmatique » (*op. cit.* : 165). Là où la perspective naturaliste se concentre sur un écosystème qui s'exprime en dehors de la présence humaine, la perspective sociale appréhende l'environnement à partir de repères socio-culturels. Ce qui va poser question aux acteurs associatifs sera davantage lié aux nuisances urbaines amenées dans la nature : routes goudronnées, circulation de véhicules à terre ou en mer, devenir des sols pollués par l'exploitation industrielle²⁷, politique en matière de gestion du bâti, etc. Les préoccupations sont différentes et les mobilisations orientées en fonction de représentations liées à des usages différenciés de l'environnement. C'est pourtant les deux logiques aux différents échelons de décision qu'il conviendrait de croiser pour garantir une adhésion sociale indispensable à la réussite des politiques environnementales et culturelles.

- 29 Le cas des calanques est un exemple non isolé illustrant la difficulté de penser à la fois la diversité culturelle et la diversité biologique dans les politiques de développement durable et de gestion de la nature. Les savoirs locaux, entendus comme des « savoirs profanes porteurs de connaissances de terrain » (Roué, 2009 : 135), quand ils sont pris en compte, sont souvent « réduits » à leur dimension patrimoniale et donc perçus comme des éléments à sauvegarder au même titre que la nature menacée. Or, c'est sous-estimer leur place et leur rôle au sein des territoires ou ne les percevoir que comme des « survivances » alors qu'ils constituent certainement une des clés, sinon la clé, de réussite d'un développement durable qui prenne soin autant des êtres humains que des non humains. Les savoirs locaux sont liés à une pratique longue des milieux, « affective » et « intime » et leurs détenteurs, usagers et habitants, revendiquent une reconnaissance et une légitimité. Parallèlement, le savoir scientifique s'assimile à « une connaissance universelle de la gestion des milieux naturels » (*op. cit.*) et se trouve en position hégémonique. La difficulté de concilier ces deux approches tient à la fois aux registres de représentations mobilisés qui sont très différents, et à l'enjeu sous-jacent, pointé par M. Roué (2009), celui du partage du pouvoir. Ce que montre l'exemple de l'engagement des randonneurs dans la protection et la gestion du massif des calanques c'est la nécessité de donner la parole aux « non-experts », de favoriser une co-construction des savoirs pour mettre ensuite en œuvre une cogestion des territoires. Comme le démontre M. Roué, il ne faut pas limiter les savoirs locaux – que nous considérons comme des manifestations de la

diversité culturelle – au terroir et au patrimoine, mais en faire une question d'ordre politique, « sans la soumettre aux diktats du marché ni à d'autres modes de régulation » (ibid : 136).

3. L'empreinte culturelle des territoires : un nouvel indicateur environnemental ?

30 Entre les préconisations théoriques qui disent la nécessité d'établir des liens entre protection de la nature et des habitudes culturelles des territoires, et la réalité des pratiques qui peine encore à dépasser le clivage fort entre sciences de la nature et science de la culture, il reste à trouver le moyen de protéger les ressources naturelles tout en encourageant la libre expression de la diversité culturelle. Et même plus, agir dans le sens d'un développement durable devrait pouvoir signifier lier ses différentes composantes, qu'elles soient environnementale ou sociale, pour en faire une problématique globale et non plus une suite d'indicateurs isolés ou de piliers alignés les uns à côté des autres. Il s'agit d'initier un rapport renouvelé au territoire en envisageant l'environnement comme une totalité, à la fois naturelle et culturelle. Il est nécessaire pour cela de repenser les places respectives de la nature et de la culture dans le monde vivant²⁸, pour ensuite réfléchir à une nouvelle façon d'appréhender leurs relations dans une perspective de développement durable.

3.1. Penser ensemble la culture et la nature

31 Depuis le premier sommet de la Terre de Rio et la formulation de l'Agenda 21, les réflexions sur la place de la culture dans le développement durable se sont multipliées. Aujourd'hui, la culture est de plus en plus souvent montrée comme le cinquième pilier du développement durable, à côté des volets économique, environnemental, social et de gouvernance locale. Plusieurs éléments sont sous-entendus. Il s'agit tout d'abord de favoriser l'expression de la diversité culturelle ; d'intégrer, ensuite, des principes écoresponsables dans les manifestations collectives de la culture ; et enfin d'envisager les politiques culturelles comme des éléments d'un développement durable car inscrits dans l'histoire des territoires et l'identité des populations. Avec l'exemple de la constitution du Parc National des Calanques est abordée l'interaction entre les éléments du patrimoine culturel du massif et ceux du patrimoine naturel, afin de voir dans quelle mesure leur interrelation peut être une voie durable de gestion du territoire.

32 Le cas des calanques montre l'imprégnation sociale totale de la nature et la nécessité de trouver le moyen d'intégrer les usages et pratiques à l'équilibre biologique. Dans le processus de concertation à l'œuvre, c'est bien la question des traditions locales qui domine. L'idée d'une conservation intégrée de la nature qui réintègre la protection dans un processus de développement local (Rodary, Castellanet et Rossi, 2003), est une des pistes actuellement en discussion. Initiée par des organisations telles que l'UNESCO, le World Wild Foundation (WWF) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), cette conservation participative doit permettre une véritable implication des populations locales en leur redonnant la maîtrise de leurs ressources. Cependant, ce modèle se heurte à une mise en œuvre difficile et à des limites dues, pour E. Rodary et Ch. Castellanet, à une « double focalisation sur la marchandisation des ressources naturelles et sur la dimension locale du politique » (2003 : 285). De plus, même si le paradigme intégrateur

affirme la nécessité de tenir compte des enjeux sociaux, ceux-ci sont encore difficilement acceptés par les gestionnaires des parcs (Depraz, 2008). La vision reste sectariste, les pratiques culturelles, en tant que supports identitaires des territoires et connaissances locales de la nature, ne sont pas réellement mobilisées. Quand il est question de présence humaine dans la nature c'est finalement, le plus souvent, soit en termes de prédation, soit en termes d'exploitation. L'usage culturel des territoires peut pourtant constituer une troisième voie dans le lien retrouvé à la nature. L'important est de réussir à sortir d'une perception utilitariste et marchande. Ce qui fait barrière, c'est l'impossibilité de penser la globalité des relations du monde vivant, c'est la frontière persistante érigée entre les êtres humains d'un côté et le reste de la biosphère de l'autre. Suivant en cela Ph. Descola, il faudrait remettre en cause une conception très relative des relations homme/nature pour cesser de les opposer et poursuivre la remise en cause de « *la coupure nature/société, fondatrice du social en tant qu'ordre distinct séparé du reste de la "création"* » (Charles et Kalaora, 2007).

- 33 L'institutionnalisation de l'environnement et la mise en place des politiques de la nature à partir de la fin des années 1950 (*op. cit.*) montrent une prise en charge par l'État des questions de nature et par là un processus de déterritorialisation par une uniformisation des règles de gestion. Cette façon de faire ne va pas dans le sens d'une intégration de la diversité culturelle dans le développement durable mais accentue au contraire un processus de standardisation des modes d'appréhension et de gestion. S'il est connu que la standardisation des façons de faire et autres modes de production nuit à la diversité biologique (Afeissa, 2009), il n'en n'est pas autrement pour le versant culturel de la diversité. Il est donc nécessaire de « démocratiser » les réflexions et les actions envers la nature dans le cadre des politiques de développement durable en y intégrant de nouveaux acteurs, issus des territoires. C'est notamment ce que préconisent M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthes (2001) dans les « forums hybrides ». La notion de développement durable introduit de fait la nécessité de travailler à une autre échelle, non plus par le haut ou en référence à l'État, mais en intégrant « *un nombre toujours croissant de partenaires* » (Charles et Kalaora, 2007 : 129). C'est ici que la dimension culturelle prend tout son sens, en tant que reflet de la vie des espaces naturels et anthropiques. Il se produit à ce moment-là un infléchissement dans la gestion institutionnelle qui, en intégrant le développement durable, est obligée de s'ouvrir à la question culturelle, entendue comme l'attention accordée aux usagers locaux et à leurs représentations de l'environnement²⁹.

3.2. Empreinte culturelle *versus* empreinte écologique ? Comment aborder globalement la question du développement durable

- 34 Faut-il un indicateur de plus pour mesurer l'impact des activités humaines sur les écosystèmes et s'engager vers une gestion durable des ressources ? La question des indicateurs et de leur pertinence fait débat (Blanchet, 2009).
- 35 Pour sortir de l'impasse des indicateurs de type comptabilité nationale tels que le Produit Intérieur Brut (PIB) ou le Produit National Brut (PNB), M. Wackernagel et W. Rees ont formulé au début des années 1990 l'indicateur « empreinte écologique » afin de quantifier la soutenabilité des activités humaines et la charge écologique qu'elles représentent pour la planète (Boutaud et Gondran, 2009). Cet indicateur a l'avantage de s'intéresser à la dimension environnementale dans sa globalité mais l'inconvénient de rester un indicateur statistique. De plus, son mode de calcul prête à interprétation. A. Gras lui

reproche de réduire la planète Terre à une simple unité de mesure et de manquer de profondeur historique (Gras, 2010). Il traduit également une certaine représentation des rapports êtres humains/nature en opposant les besoins des populations et les capacités des écosystèmes à les satisfaire. L'idée d'un indicateur culturel des territoires ne traduit pas le désir d'ajouter un outil d'évaluation supplémentaire, mais de compléter le versant écologique par un versant culturel, qui dispose, lui, de la profondeur historique nécessaire puisqu'il peut s'appuyer sur l'histoire des rapports particuliers aux territoires et à leurs transformations. Il pourrait également remplir une fonction non assurée par les indicateurs actuels, « pénétrer la vie démocratique au quotidien et « les espaces publics de proximité » » (Gadrey, 2005 : 130) pour enfin intégrer réellement une « démocratie participative » pour l'instant encore largement de l'ordre du discours politique.

- 36 Il ne s'agit donc pas d'un indicateur économique mais d'une évaluation globale du rapport des femmes et des hommes aux territoires et aux ressources naturelles. Un indicateur tel que celui d'empreinte culturelle des territoires pourrait servir à mesurer l'impact des pratiques, des croyances et des connaissances culturelles sur le bon ou le mauvais état de la nature. La perspective adoptée envisagerait la présence humaine, non plus comme une « pression » sur l'environnement, mais comme l'une de ses composantes « naturelles », ce qui fait une partie de sa nature même. Cela passe par une prise en compte de l'historicité sociale des territoires, des traditions et une éducation à l'environnement non culpabilisatrice et écrasante³⁰ mais qui insiste sur l'interdépendance multiséculaire des hommes et de leurs milieux. Un discours dans lequel l'expertise sociale de la nature ne serait plus du folklore mais une perception légitime du rapport à l'espace. Cela ne veut bien entendu pas dire de prôner un « laisser faire » total, ce n'est également pas un nouveau voile posé sur les questions environnementales. C'est tenter de tisser un nouveau rapport à la nature qui favoriserait une auto-régulation autochtone « élargie », sous entendue qui prenne en compte la multiplicité des usagers de cette nature, de l'échelon local à l'échelon mondial. La finalité de cette empreinte pourrait être d'analyser l'impact de la diversité culturelle sur la diversité biologique et vice-versa, avec l'idée sous-entendue d'une préservation mutuelle et liée, et non déconnectée et distincte. Cela ne signifie pas que toutes les pratiques locales sont bonnes et toutes les actions extérieures mauvaises, mais qu'une réelle connaissance du lien des populations aux milieux est incontournable car « *le développement durable ne commence vraiment que par la prise de parole des acteurs concernés* » (Roué, 2008, *op. cit.*).
- 37 C'est à l'adoption d'une perspective écocentrée que nous invite finalement la réflexion sur le dualisme nature/culture dans le cadre du développement durable. On ne peut distinguer la place de la culture et celle des questions environnementales dans une politique visant à changer les relations que nous entretenons avec la planète. Comme l'expriment C. et R. Larrère, « *on ne saurait se donner pour objectif de protéger la biodiversité sans cultiver la diversité des comportements individuels, des pratiques sociales et des cultures locales* » (Larrère et Larrère, 1997 : 289). On ne peut faire le choix d'être naturaliste ou culturaliste car dans les faits nous sommes nécessairement les deux à la fois. On ne peut s'extraire de l'environnement dont nous sommes une des composantes, et en retour la « nature » ne s'exprime qu'à travers les êtres qui la constituent.

Conclusion

- 38 L'étude des calanques montre que sans l'action militante du milieu associatif depuis le début du 20^e siècle, l'idée de ce territoire comme espace de nature exceptionnelle et bien commun à préserver ne serait probablement pas apparue. Les difficultés pour faire émerger la procédure de classement en Parc National (idée déjà évoquée dans les années 1970) et la versatilité des discours politiques en sont les témoins. Si aujourd'hui on s'engage dans un processus de restauration de la diversité biologique des calanques, c'est donc bien grâce à la diversité culturelle qui s'inscrit dans les pratiques de nature. La légitimité sociale des usages n'entre pas en contradiction avec l'éthique environnementale. L'empreinte culturelle pourrait ainsi mesurer les « co-relations », les cousinages établis tacitement dans des pratiques courantes qui ne sont souvent pas codifiées, mais inscrites dans l'oralité, la tradition, la transmission entre pairs. C'est sortir d'une perception marchande pour lui préférer une vision affective entre les différents éléments du monde vivant.

BIBLIOGRAPHIE

- Acot P., 1994, *Histoire de l'écologie*, Paris, PUF, coll. que-sais-je
- Afeissa H.-A. (dir.), 2009, *Ecosophies, la philosophie à l'épreuve de l'écologie*, Paris, Eds. MF
- Blanchet D. 2009, « Rapport Stiglitz et indicateurs de développement durable : les principaux messages », *Regards croisés sur l'économie*, n° 6, 2009/2, p. 87-96
- Boutaud A. et Gondran N., 2009, *L'empreinte écologique*, Paris, La Découverte
- Callicott B., 2010, *Éthique de la terre*, Paris, Wildproject
- Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y., 2001, *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil
- Calvez M., 2006, « L'analyse culturelle de Mary Douglas. Une contribution à la sociologie des institutions », *SociologieS* [en ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 22 octobre 2006, URL : <http://sociologies.revues.org/index522.html>, consulté le 5 janvier 2011
- Charles L. et Kalaora B., 2007, « De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? », *Espaces et sociétés*, n° 3/2007 - 130, p. 121-133
- Cormier-Salem M.-C. et al., 2002, *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris, IRD Éditions
- Depraz S., 2008, *Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux*, Paris, Armand Colin, coll. U géographie
- Descola Ph., 2000, « L'anthropologie et la question de la nature », in Abélès M. et al. (dir), *L'environnement en perspective. Contextes et représentations de l'environnement*, Paris, L'Harmattan

- Descola Ph., 2002, « Les natures sont dans la culture », in : Journet N. (dir), *La culture : de l'universel au particulier : la recherche des origines, la nature de la culture, la construction des identités*, Paris, Ed. des Sciences Humaines, p. 151-157
- Descola Ph., 2005, *Par delà nature et culture*, Paris, Gallimard/nrf, coll. bibliothèque des Sciences Humaines
- Gadrey J., 2005, « Reconsidérer la richesse ? », *L'Homme et la Société*, n° 156-157, 2005/2, p. 115-131
- Gontier C., 1991, *Le cabanon marseillais. Images et pratiques*, Marseille, Cerfise
- Gras A., 2010, « L'évaluation du fait technique, une métaphysique pour l'hypersauvage contemporain », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n° 128-129, 2010/1, p. 285-297
- Héritier S. et Laslaz L. (dir.), 2008, *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable*, Paris, Ellipse, coll. carrefours-les dossiers
- Kalaora B., 2007, « La mise sur orbite planétaire de la nature. La nature qui relie ou qui délie », in Lolive J. et Soubeyran O. (dir), 2007, *L'émergence des cosmopolitiques*, Paris, La Découverte, coll. Recherches, p. 245-258
- Larrère C. et Larrère R., 2009, *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Champs essai, Flammarion, 1ère éd. 1997
- Larrère R., 2009, « Y-a-t-il une bonne et une mauvaise biodiversité ? », in Afeissa H.-A. (dir.), *Ecosophies, la philosophie à l'épreuve de l'écologie*, Paris, Eds. MF, p. 149-165
- Laslaz L., 2008, « Les parcs nationaux alpins français ou les rattrapages de l'acceptation perdue », in Héritier S., Laslaz L. (dir.), *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable*, Paris, Ellipse, coll. carrefours-les dossiers, p. 243-265
- Leopold A., 2000, *Almanach d'un comté des sables*, Paris, Flammarion, coll. Garnier Flammarion/Littérature étrangère
- Masséna-Gourc G., 1991, *Comprendre les calanques. Sur les usages et les usagers du massif des calanques*, Marseille, Université Aix-Marseille II, département des sciences humaines, G.A.P.R.E.T.S
- Masséna-Gourc G., 1994, « La protection à l'épreuve de la diversité des usages. Le massif des calanques », *Etudes Rurales*, n° 133-134, jan-juin 1994, p. 149-162
- Morin E., 2011, *La voie. Pour l'avenir de l'humanité*, Paris, Fayard
- Poilroux-Deleuze H., 2010, « La présence humaine dans les calanques », *La Montagne et Alpinisme* (revue de la FFCAM et du GHM), n° 2412, trimestriel sept-oct-nov 2010, p. 70-76
- Poirier J., 1990, *Histoire des mœurs*, Paris, Gallimard, coll. La Pléiade
- Rodary E., 2003, « La conservation intégrée en Afrique australe : opportunité ou restriction au développement ? », in : Rodary E., Castellanet Ch., Rossi G. (dir), *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, Paris, GRET/Karthala, p. 121-142
- Rodary E. et Castellanet Ch., 2003, « L'avenir de la conservation : du libéralisme local aux régulations transcalaires », in : Rodary E., Castellanet Ch., Rossi G. (dir), *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, Paris, GRET/Karthala, p. 285-302
- Rodary E., Castellanet Ch. et Rossi G. (dir), 2003, *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, Paris, GRET/Karthala
- Roué M., 2008, « Introduction : entre cultures et natures », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n° 187, p. 11-18

Roué M., 2009, « Construction des savoirs locaux et cogestion dans le parc national des Cévennes », in Larrère R., Lizet B. et Berlan-Darqué M. (dir), *Histoire des parcs nationaux*, Paris, Éditions Quae, p. 131-141

Thomas C., 1996, « La nature à l'épreuve de l'homme », Marseille, n° 178

UICN, 1994, *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées*, Gland/Cambridge, UICN

NOTES

1. Cette recherche s'inscrit dans la cadre d'un contrat de recherches du programme « Concertation Décision Environnement (CDE) » du MEEDDM (Ministère Français en charge de l'écologie) coordonné par Ph. Deboudt et V. Deldrève, 2008-2010.
2. Il s'agit d'une nature remarquable au sens défini par l'arrêté du 23/02/07 sur les principes fondamentaux applicables à l'ensemble des parcs nationaux qui précise l'exceptionnalité et la valeur internationale du patrimoine à préserver.
3. Article 8j de la convention sur la diversité biologique des Nation Unies en 1992, avis n°2002-07 de la Commission française du Développement durable notamment.
4. Le GIP est une personne morale de droit public à caractère non lucratif. Il a été créé en 1999 avec comme double mission de coordonner les actions de gestion et de protection du site classé des calanques et de préparer la création du parc national, notamment par le biais d'un processus de concertation. Voir le site du GIP : <http://www.gipcalanques.fr/>
5. Loi sur les monuments naturels et les sites visant à protéger globalement des espaces pour leur intérêt historique, esthétique et scientifique.
6. En 2007, le Parc National de la Vanoise, premier parc français créé en 1963, a cependant été le premier à modifier ses règles de fonctionnement pour répondre à la nouvelle loi.
7. Dans la salle immergée se trouvent des œuvres peintes qui en font un site majeur de l'art pariétal paléolithique.
8. Les restanques sont des murs de pierres érigés pour les cultures en terrasse.
9. Les bancaous sont les surfaces plates accueillant les cultures.
10. L'usine Legré-Mante à la Madrague-Montredon est la dernière à avoir fermé en juillet 2009.
11. Telle que celle du vallon de la fontaine de Voire, au-dessus de la sablière d'En Jarre, où les enfants s'entraînent en côtoyant sur la paroi les marques encore visibles des barres à mine.
12. C'est le cas à Vaufrèges, où une falaise calcaire - la Muraille de Chine - anciennement exploitée est classée Natura 2000 et accueille une espèce rare d'aigles : l'aigle de bonelli.
13. C'est le cas de la cheminée de l'usine Legré-Mante de la Madrague-Montredon. L'usine jouxte le site classé et la cheminée est dans son périmètre.
14. Ce sont les pêcheurs qui y installent les premiers cabanons comme postes avancés.
15. Les Goudes, la Cayolle, le Roy d'Espagne ou Vaufrèges principalement.
16. Sormiou et Morgiou sont parmi les plus emblématiques.
17. Propos recueillis auprès de différents usagers du parc et qui fait partie du discours traditionnel du rapport à la nature, notamment chez les randonneurs.
18. Sentier très connu créé par les excurs et nommé ainsi en l'honneur d'un de leur président, Antoine Pellicé, président de 1911 à 1940.
19. Le lézard ocellé fait partie des plus grands d'Europe et est une espèce menacée.
20. Bulletin annuel de la Société des Excursionnistes Marseillais, 2^{ème} année, 1898.
21. Collectif, 1987, *90 ans par monts et par vaux*, Société des Excursionnistes Marseillais

22. Projets d'une route des calanques en corniche en 1967-1968, téléphérique et restaurant panoramique au sommet de Marseilleveyre en 1969, Palais des congrès au Plateau de l'homme mort, etc.
 23. Carrière située du côté de Cassis et exploitant le calcaire et le sable pour l'industrie chimique.
 24. COSINA (Comité de défense des sites naturels) en 1965, UCL (Union calanques littoral) en 1992, Collectif Un Parc National pour les Calanques en 2001.
 25. Principalement la mairie de Marseille et le Conseil général des Bouches du Rhône.
 26. Originaires d'Afrique du sud, elles ont été introduites en Europe au 17^e siècle.
 27. Des scories contenant de fortes doses de plomb et d'arsenic sont présentes sur toute la frange littorale allant de la calanque de Saména à celle de Callelongue et à l'intérieur des terres sur les hauteurs de la Madrague-Montredon ou de Vaufrèges notamment.
 28. Bruno Latour, dans son ouvrage *Politiques de la nature* (1999) propose même de ne plus employer les termes de « nature » et « culture ».
 29. Les recherches sur la biodiversité culturelle mettent bien en avant, à la fois, la nécessité de concevoir de façon globale la problématique environnementale et l'importance de reconsidérer les rapports êtres humains/nature du point de vue de leur complémentarité et non plus de leur opposition.
 30. Éducation qui, jusqu'à présent érige la nature comme une menace, un fardeau que l'on n'envisagerait plus que sous son aspect sécuritaire, comme l'expliquent Bernard Kalaora et Lionel Charles dans leur article « la mise sur orbite planétaire de la nature » en 2007.
-

RÉSUMÉS

La protection de la nature a longtemps signifié une séparation stricte entre activités humaines et conservation de la biodiversité. Des instruments tels que le classement en « parc national » devaient permettre de réaliser cet objectif et de soustraire des espaces de nature remarquable à l'action prédatrice des hommes. Ce dualisme nature/culture n'est cependant pas satisfaisant. Il ne semble pas possible de s'inscrire dans une politique de développement durable qui soit réellement efficace et qui rencontre l'adhésion des populations, sans associer les acteurs locaux à la gestion des espaces. Les usages socio-culturels qu'ils ont de la nature sont des éléments à part entière de la réalité environnementale et peuvent contribuer à créer un nouveau rapport au milieu. Les calanques de Marseille et Cassis constituent, en ce sens, un exemple éclairant.

The protection of the environment has long meant a strict separation between human activities and the conservation of biodiversity. Instruments such as the granting of the status of "national park" were intended to achieve this goal and to protect such areas of outstanding natural beauty from the ravages of man. This dualism between nature and culture is not however entirely satisfactory. It does not seem possible to adhere to a sustainable development policy that is truly effective and meets with public support without involving local stakeholders and other interested parties in the management of these areas. Socio-cultural usages of the environment are elements in their own right of environmental reality and can help contribute to the creation of a new relationship to the environment. The Calanques of Marseille and Cassis constitute, in this sense, a shining example.

INDEX

Mots-clés : biodiversité, expertise sociale, patrimoine culturel, parc national, calanques, Marseille

Keywords : biodiversity, social expertise, cultural heritage, national park, calanques, Marseille

AUTEUR

HÉLÈNE MELIN

Hélène Melin est maître de conférences en socio-anthropologie à l'Université Lille1 et membre du Laboratoire CLERSE (UMR 8019, CNRS-Univ. Lille1) où elle est co-responsable de l'axe de recherche Cultures – Patrimoines – Médias (CPM) depuis 2006. Ses thématiques de recherche couvrent la culture et le patrimoine industriel comme outils de développement local et durable, l'interaction nature/culture, la place des savoirs et usages locaux de la nature dans la gestion environnementale des territoires. <http://clerse.univ-lille1.fr/spip.php?article175>
helene.melin@univ-lille1.fr